

# COMMUNE DE SAINT GEORGES DES COTEAUX

CHARENTE-MARITIME

## ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire-Adjoint de la commune de SAINT GEORGES DES COTEAUX,

**VU** : Le Code de la route et notamment ses articles R 44 (signalisation) et R 225 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Généraux et des Maires),

**VU** : L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8<sup>ème</sup> partie signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992,

**VU** : L'arrêté portant délégation de fonction et de signature en date du 13 juin 2023 autorisant M. ROUAN Romain à signer tous actes, documents et décisions relevant de ses domaines de compétence,

**CONSIDERANT** la nécessité de réglementer la circulation des véhicules sur les voies communales VC n° 59 « Chemin de Mongré », VC n° 26 « Chemin de la Nougerée », VC n° 55 « Chemin des Maures » et VC n°56 « Route de Mongré » à ST GEORGES DES COTEAUX à partir du 05 Janvier 2026 pour une durée de 6 semaines, pour la réalisation de travaux de voirie ;

### ARRÊTE

**ART. 1** – La circulation sera interdite, sauf les services de secours, sur les voies communales VC n° 59 « Chemin de Mongré », VC n° 26 « Chemin de la Nougerée », VC n° 55 « Chemin des Maures » et VC n°56 « Route de Mongré » à ST GEORGES DES COTEAUX à partir du 05 Janvier 2026 pour une durée de 6 semaines, pour la réalisation de travaux de voirie ;

**ART. 2** – La signalisation sera posée et entretenue par Le Syndicat Départemental de la Voirie, 131 cours Genet 17100 SAINTES, ☎ 05.46.92.39.11. Elle sera conforme à l'instruction interministérielle sus-visée.

**ART. 3** - Le responsable du chantier, Monsieur Guillaume BAUSSE pourra être contacté au 06.13.92.22.75.

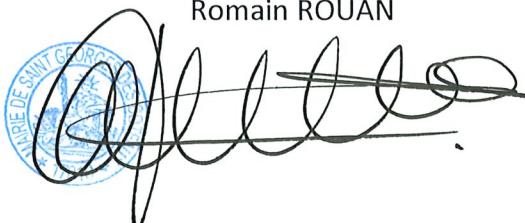
**ART. 4** - M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie  
M. le Maire Adjoint

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché à chaque extrémité du chantier et dont ampliation sera adressée au :

Syndicat de la voirie chargé des travaux.

Fait à SAINT GEORGES DES COTEAUX, le 22 décembre 2025

Le Maire-Adjoint  
Romain ROUAN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. ROUAN', is written over a blue circular official seal. The seal contains the text 'Mairie de SAINT GEORGES DES COTEAUX' around the perimeter and '2025' in the center.